

## Onxeo lève avec succès 15 M€ auprès d'investisseurs américains et européens Montant offert augmenté

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---



Paris (France), le 20 juin 2017 - 08h00 CEST - Onxeo SA (Euronext Paris, Nasdaq Copenhagen)

ONXEO), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines, en particulier en oncologie, annonce aujourd'hui

une

levée de fonds

pour un montant

total

d

'environ

15

millions d'euros,

dans le cadre d'un placement privé via une augmentation de capital par construction accélérée d'un livre d'ordres

. Guggenheim Securities, LLC et Oddo

BHF

ont

agi

en tant

que Teneurs de Livre Associés

.

L'opération, annoncée le 19 juin 2017, a été sursouscrite, portant le montant levé de 12 M€, initialement offerts

,

à

15 M€ à

un prix par action de

4,25 €

,

représentant une décote

de 12,6

% par rapport

au

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

cours  
moyen  
pondéré  
par les volumes  
de l'action Onxeo des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation  
.

Des investisseurs institutionnels américains et européens, spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies ont participé à la levée de fonds, permettant un renforcement significatif de la structure actionnariale de la Société.

« Ce placement renforce notre trésorerie et conforte notre base actionnariale institutionnelle. Avec ce soutien d'investisseurs de premier plan, nous allons pouvoir continuer à faire progresser le développement de nos actifs stratégiques, » déclare Judith Greciet, Directeur Général d'Onxeo.

« Les fonds levés permettront notamment de finaliser le développement de Livatag ® dans le carcinome hépatocellulaire, de poursuivre l'exploration du potentiel de Beleodaq ® en association et de renforcer le plan ambitieux de développement d'AsiDNA™, notre produit first-in-class \* inhibiteur de la réparation de l'ADN tumoral ».

\* First in class : premier d'une nouvelle catégorie de médicaments.

## **Principales caractéristiques de l'augmentation de capital**

Un nombre total de 3 529 411 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,25

€,

a

été émis au profit d'investisseurs qualifiés et institutionnels aux Etats-Unis et en Europe.

Le livre d'ordre

s

a été largement couvert s'appuyant sur une forte demande d

,

investisseurs institutionnels

nouveaux et

existants

,

spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies

, dont

Financière

de la Montagne,

actionnaire

de référence de la Société

.

72 % de la demande a été allouée à des investisseurs américains.

Les actions nouvelles, représentant environ 7,5% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

augmentation de capital,  
ont été émises aujourd'hui par décisions du  
directeur général  
de  
la Société  
faisant usage  
des  
délégation  
s  
qui lui  
ont  
été accordée  
s  
par le  
s  
conseil  
s  
d'administration du 15  
et du 19  
juin 2017, conformément aux dix-huitième et vingtième résolutions de l'assemblée générale  
extraordinaire  
de la Société en date du 24 mai 2017 et sur le fondement des articles L.  
225-136 du code de commerce et L. 411-2(II) du cod  
e monétaire et financier  
.

La levée de fonds a été réalisée par construction accélérée du livre d'ordres annoncée le 19  
juin 2017 .

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,25 euros par action, représentant une  
décote de 12,6 % par rapport à la  
moyenne pondérée des cours

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

de  
bourse  
de l'action  
Onxeo  
sur le marché réglementé d'Euronext Paris  
des 3 dernières séances de bourse précédant  
sa  
fixation  
(i.e. du  
15 juin  
au  
19 juin  
2017 inclus  
) , soit  
4,864  
5  
euros, conformément à la  
vingtième  
résolution de  
l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 24  
mai 2017

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital d'Onxeo avant le lancement de l'augmentation de capital détiendra dorénavant une participation de 0,93 %.

## **Utilisation des fonds levés**

Les fonds levés seront alloués au développement de ses programmes de R&D dans le domaine des pathologies orphelines en oncologie ainsi que plus généralement au financement de l'activité de la Société.

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

Le produit d'émission net renforce la trésorerie de la Société, qui s'élevait à 21,7M€ au 31 mars 2017, et permet d'étendre la visibilité financière j

usqu'

au

premier

trimestre 201

9

.

## **Admission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit à toute distribution de dividende et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société

.

Il est prévu qu'elles soient

admises aux négociations

sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société

(

ISIN FR0010095596

)

le

22

juin 2017

sur le marché réglementé d'Euronext Paris et

dès que possible sur le marché réglementé

du Nasdaq OMX de la bourse de Copenhague (Danemark)

.

La levée de fonds ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés

financiers.

## **Engagement d'abstention et de conservation**

Onxeo a signé un engagement de conservation d'une durée de 90 jours après la date de fixation du prix de l'augmentation de capital, sous réserves d'exceptions usuelles. Les membres du comité exécutif ou les administrateurs de la Société ont également signé des engagements similaires au titre des actions de la Société qu'ils détiennent.

## **Facteurs de risque**

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et son activité présentés en section 5.5.1.4 du document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2017 sous le numéro D.17-0423, disponible sans frais sur les sites internet de la Société ([www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)) et/ou de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

## À propos d'Onxeo

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines en particulier dans le domaine de l'oncologie, répondant à une forte demande thérapeutique dans l'un des segments à plus forte croissance de l'industrie pharmaceutique.

Onxeo a pour ambition de devenir un leader mondial et un pionnier dans le domaine des cancers orphelins ou rares. La stratégie d'Onxeo est fondée sur le développement de thérapies de pointe efficaces et sûres, destinées à améliorer la vie des patients souffrant de cancers rares ou résistants en apportant une vraie différence par rapport aux thérapies actuelles.

Le portefeuille d'Onxeo dans les cancers orphelins comprend 3 produits majeurs dans plusieurs programmes précliniques et cliniques en cours, seuls ou en combinaison pour de multiples indications de cancer

:

- Livatag® (Doxorubicine Transdrug™) : Actuellement en cours d'évaluation dans le cadre de l'essai de Phase III ReLive chez des patients atteints de carcinome hépatocellulaire (cancer primitif du foie ou CHC)

;

ReLive

visé à démontrer l'efficacité et la tolérance de

Livatag

® par rapport au meilleur traitement disponible choisi par le médecin chez 390 patients souffrant d'un carcinome hépatocellulaire avancé (CHC, également appelé cancer primitif du foie), après échec ou intolérance au sorafenib

- Beleodaq® (belinostat) : Approuvé sous condition aux Etats-Unis en 2014 par la Food and Drug Administration (FDA), dans le cadre d'une procédure accélérée d'autorisation de mise sur le marché, en 2<sup>ème</sup> ligne de traitement pour les patients atteints de lymphome à cellules T périphérique (PTCL) et actuellement commercialisé par Spectrum Pharmaceuticals

; l'association de

belinostat

avec d'autres

agents

anticancéreux est actuellement évaluée en traitement de 1

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

ère  
intention pour les patients atteints de PTCL (étude  
BelCHOP  
) et  
pour  
les tumeurs solides  
;

- AsiDNA™ : premier produit d'une nouvelle classe de médicaments issu de la technologie  
siDNA  
(signal  
interfering  
DNA), dont une première étude de Phase I dans le mélanome métastatique a permis d'établir la  
preuve de concept  
;  
la Société a engagé un programme préclinique visant à démontrer l'efficacité d'  
AsiDNA  
par voie systémique.

La Société est basée à Paris, France, avec des bureaux à Copenhague et à New York, et  
compte environ 60 employés. Onxeo est cotée sur Euronext Paris, France et Nasdaq  
Copenhague, Danemark (Mnémono : ONXEO, Code ISIN : FR0010095596).

Pour plus d'information : [www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)

Avertissement

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

En France, l'offre et la cession des actions Onxeo SA décrites ci-dessus seront effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement privé en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier et ne donneront pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Onxeo SA d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Financial Promotion

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

Order

») ou (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion

Order

(sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, «

high net

worth

companies

,  
unincorporated

associations etc.

») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and

Markets

Act

2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les «

Personnes Habilitées

»). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titr

es financiers objet du présent

communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e)

que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes

Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Onxeo SA aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S.

Securities

Act de 1933,

tel que modifié (le «

U.S. Securities

Act

»), étant précisé que les actions Onxeo SA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities

Act

et qu'Onxeo SA n'a pas l'intention de procéder à une offre

au public

des actions Onxeo SA aux Etats-Unis.

Conformément à l'article 211??3 du Règlement Général de l'AMF, il est rappelé que :

L'offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un Prospectus soumis au visa de l'AMF.

Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 4112 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 4111, D. 4112, D. 7341, D. 7441, D. 7541 et D. 7641 du code monétaire et financier.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions ainsi souscrites ou acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 4111, L. 4112, L. 4121 et L. 6218 à L. 62183 du code monétaire et financier.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Onxeo SA doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Onxeo SA. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Guggenheim Securities, LLC et de Oddo BHF Corporate & Markets et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Guggenheim Securities, LLC ni par Oddo BHF Corporate & Markets.

## Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Onxeo et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Onxeo diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Onxeo émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Onxeo et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section 5.5.1.4 « Facteurs de Risque » du

d  
ocument de  
r  
éférence 201  
6  
déposé auprès de l'Autorité des  
m  
archés  
f  
inanciers

Écrit par ONXEO

Mardi, 20 Juin 2017 10:18 - Mis à jour Mardi, 20 Juin 2017 10:22

---

le 24 avril 2017 sous le numéro D.17-0423

, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF (

[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

) et de la Société (

[www.onxeo.com](http://www.onxeo.com)

)

.